

CHP-MORLAIX

Bâtiment d'hospitalisation de médecine

Centre Hospitalier des Pays de Morlaix

15 rue Kersaint Gilly

E36 – Notice explicative du traitement paysager

Dialogue compétitif

Phase Offre Finale – 17 Juin 2025



Atelier Ker Anna
aménagement paysagers et urbains



SOMMAIRE

I. UN PROJET DE PAYSAGER.....	3
I.1. Faire lien.....	3
2. LES AMBIANCES PAYSAGÈRES.....	4
2.1. La lisière	4
2.2. Le corridor vert.....	5
2.3. La placette.....	6
3. UN PROJET RAISONNÉ	6
3.1. Éviter, réduire, compenser.....	6
3.2. La gestion des espaces-verts	8

I. UN PROJET DE PAYSAGER

I.1. Faire lien

Situé à flanc de coteau, le site de projet s'implante à la lisière entre espace boisé et tissu urbain. Afin d'accompagner cette transition, les ambiances paysagères sont conçues avec précision afin de bâtir un projet de paysage progressif s'inscrivant pleinement dans son territoire.



Sur l'ensemble du projet, les espaces paysagers dialoguent avec l'architecture et structurent les usages extérieurs pour une utilisation aisée et naturelle de l'ensemble des usagers.

Les compositions végétales sont adaptées au climat local et offrent des qualités paysagères en toutes saisons.

1 – La lisière

2 – Le corridor vert

3 – La placette



2. LES AMBIANCES PAYSAGÈRES

2.1. La lisière



La lisière s'implante le long des façades ouest et sud du projet. Elle fait le lien entre la végétation existante et les abords du futur bâtiment.

La palette végétale est pensée de manière à offrir une variété de strates : arborée, arbustive et herbacée tout en préservant les vues depuis le bâtiment ainsi que les usages en pied de façade. Aucun arbre ne sera planté à moins de 5m de la façade.

Cette typologie végétale s'implante principalement sur des talus existants ou créés. Ainsi les différentes strates végétales participent à la stabilisation de ces derniers, notamment au nord-ouest du projet. Certaines zones pourront être plantées grâce à une méthode de regarnissage, qui consiste à planter densément de jeunes plants, tels que des godets forestiers. Cette méthode permet, sur le long terme, de créer des espaces s'autogérant tout en favorisant le développement de la biodiversité.

Des espaces de pause sont aménagés à proximité de la morgue et de la plateforme logistique, une voie technique d'entretien est conservée.



2.2. Le corridor vert



Situé entre l'existant et le futur projet, le corridor vert a pour objectif d'accompagner les façades tout en conservant et en confortant les usages existants. Il sécurise et dirige les différents flux : voie pompier, liaisons vers le laboratoire de la pharmacie, accès à la morgue, accès au parvis de sortie.

Dans la continuité de cette ambiance paysagère, des bacs de plantation métalliques sont prévus au niveau de la morgue, au droit des patios. Cela permet d'aménager le lieu tout en conduisant les eaux de pluies au bénéfice de la végétation. En outre, la palette végétale choisie est adaptée aux milieux d'ombre caractérisant cette séquence.

Le corridor se compose de massifs bas, d'arbres en cépées et arbustes qui ponctuent les cheminements. Le choix des essences se porte sur des sujets au feuillage lumineux.



2.3. La placette



Dernière ambiance de ce projet de paysage, la placette fait office d'aménagement repère.

Elle permet de maquer les entrées au site.

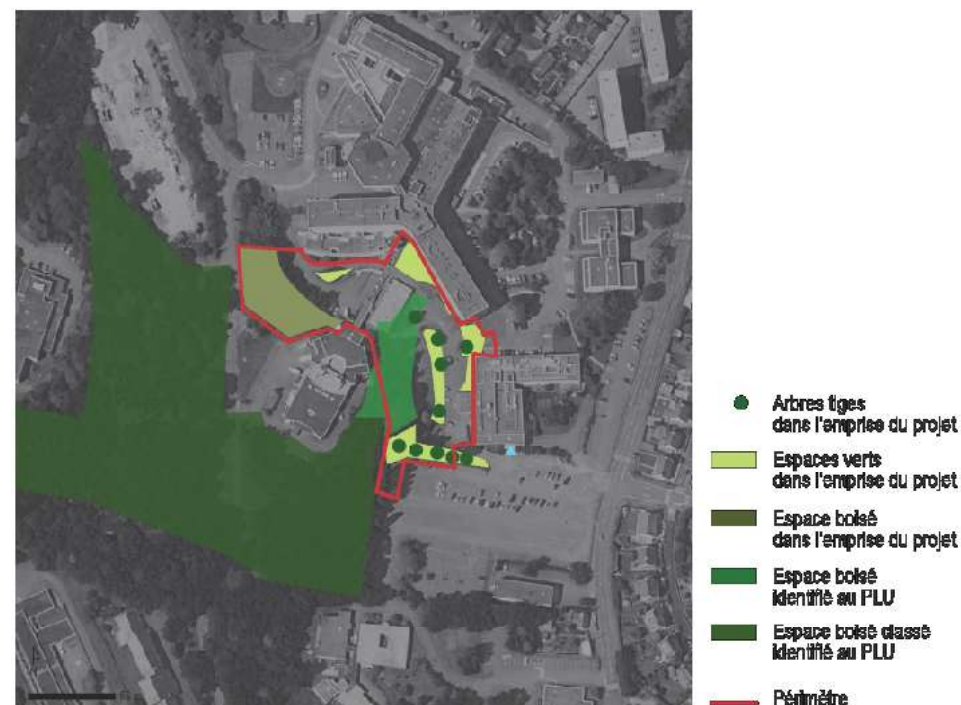
Les formes sont simples et intègrent quelques touches de verdure qui encadrent et mettent en valeur le futur bâtiment.

La palette végétale se compose principalement de couvre-sols et d'arbres en cépée.

3. UN PROJET RAISONNÉ

3.1. Éviter, réduire, compenser

Le futur projet, du fait de son emplacement et ses contraintes techniques, avoisine et empiète sur les espaces verts existants : plantations du parking du personnel et abords de talus au nord-ouest, au sud et à l'est.



Suite à la réception de la note de cadrage dans le cadre du dossier lois sur l'eau, notre projet impact certaines zones identifiées comme à enjeux environnementaux forts. Cette carte est provisoire et pourra être révisée en fonction des inventaires écologiques à venir.

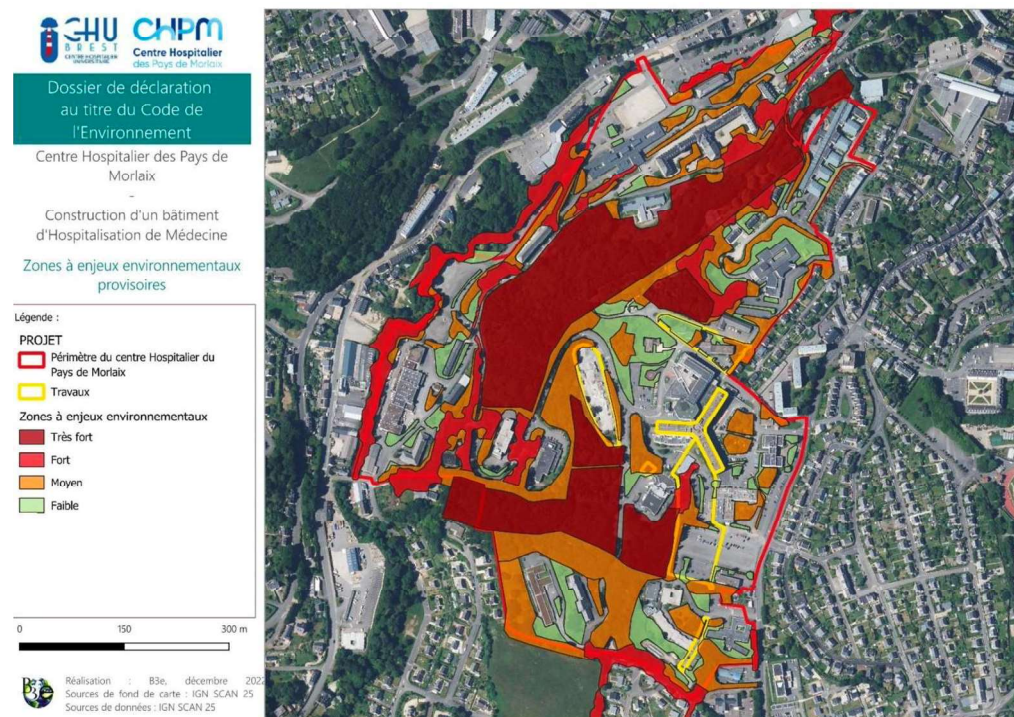


Figure 6 : Zones à enjeux environnementaux provisoires sur le périmètre d'études (source : B3E)

Actuellement le projet impact (mesures d'après cartographie précédente) :

- Zones à enjeux très forts : 0m2
- Zones à enjeux forts : 580m2 environ
- Zones à enjeux moyens : 1750m2 environ
- Zones à enjeux faibles : 500m2 environ
- Zones non répertoriées : 400m2 environ



Afin d'impacter au minimum ces espaces, nous avons appliqué la méthode ERC, éviter, réduire, compenser. Nous avons d'abord questionné le positionnement du bâtiment afin d'éviter au maximum notre impact sur les espaces boisés classés et les éléments paysagers identifiés.

La conception du projet de paysage a ensuite permis d'optimiser les espaces plantés afin de réduire au maximum les impacts, notamment grâce à la lisière. Cette typologie végétale permet de reboiser et ainsi de préserver les continuités écologiques et paysagères, tout en offrant des espaces propices à la biodiversité. Le projet intègre également, lorsque cela était possible, des revêtements perméables.

Revêtements semis perméables : Terre-pierre : 250 m²

Typologie des espace végétalisés :

- **Le corridor vert** composé, d'arbre en cépées, arbuste et couvre sols : 970m²
- **La lisière** composé d'arbo, de baliveau, d'arbuste et de couvre sol : 1500m²
- **Les massifs de la placette** composé, de couvre-sol et d'arbo : 47m²



Si une compensation était nécessaire en complément des dispositions prises, nous proposons de végétaliser des zones ponctuelles sur le site du CH, telles que :

- Des zones non boisées existantes sur le site.
- Renforcement de la trame végétale des berges sur le parking le long du Queffleuth.
- Les zones identifiées comme faibles sur la cartographie : Zone à enjeux environnementaux provisoire de B3E



3.2. La gestion des espaces-verts

L'aménagement des espaces verts de l'ensemble de l'établissement s'inscrit dans un objectif global de développement durable et intègre des règles de gestion optimisée visant des interventions réduites au minimum, comme le gazon à pousse lente ou les massifs plantés systématiquement paillés. 60% des massifs sont composé de couvre-sol afin de faciliter l'entretien.

Les plantations des massifs plantés comprennent :

- le réemploi des terres végétale existantes sur site (40 cm d'épaisseur minimale)
- la mise en place de toile de paillage biodégradable ou du paillage particulaire.
- la fourniture et la mise en place de végétaux ne nécessitant que peu d'entretien par les équipes techniques.

Les arbres seront réalisés au sein de fosse de plantation de 2m³ et accompagnés de tuteur monopode, ou ancrage de motte selon les échanges avec les équipes techniques de l'établissement.

Les plantations se dérouleront durant la période adaptée, de fin octobre à début mars. Elles seront paillées et tuteurées. L'apport de terre végétale sera adapté à la nature des plantations

et à celle du sol. Une analyse de la terre végétale sera demandée avant sa mise en œuvre. Les végétaux plantés seront de petite taille afin de garantir au mieux leur adaptation et leur reprise. Ils devront provenir de pépinières locales. Le bon de commande des végétaux fera office d'un VISA.

Les essences sélectionnées pour la palette végétale seront adaptées aux conditions édaphiques et climatiques. Pour préserver l'humidité au pieds des arbres et des arbustes un paillage sera maintenu les premières années pour ensuite être remplacé par les couvre-sols présents dans tous les massifs. Permettant ainsi de limiter l'entretien des équipes techniques.

Un cahier de gestion différenciée des espaces extérieurs destiné aux personnes chargées de l'entretien sera proposé. Les interventions seront établies de manière optimisée et économe en temps. Nous prévoyons, notamment, un temps de concertation en amont de la rédaction de ce cahier avec le service gestionnaire de l'établissement.